

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 326

AMENDEMENT

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 21

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« ces structures spécialisées »

les mots :

« la structure spécialisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.